



République Française
 Département de la Marne
 Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 25 mai 2020

Le vingt-cinq mai deux mil vingt à 20h, le nouveau Conseil Municipal de la commune Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 18 mai 2020, sous couvert de la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 et du décret n°2020-571 du 14 mai 2020, s'est réuni au gymnase de Bourgogne-Fresne, place de la République, sur convocation de M. Jean Paul LEMOINE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean-Paul LEMOINE, Nicolas HABARE, Gilles LABROUSSE, Raymond EDWIGE, Mickaël DEGORRE, Emilien SOWA, Pascal LEJEUNE, Alain BONHOMME, Jean Pierre PEREIRA et Mesdames Stella MUTZIG, Carole SANGNIER CORNU, Yasmine MOUSSA-DELIEGE, Corinne IVALDI, Maire-Noëlle VARLET, Valérie BAUDOIN-RIMBERT, Elodie ROULET-LEGER, Martine STEINMETZ, Florence PREVOTEAU et Caroline LUISIN.

Monsieur Jean-Paul LEMOINE ouvre la séance en faisant l'appel des conseillers municipaux et en leur demandant de signer la feuille de présence.

Secrétaire de Séance : Madame Stella MUTZIG.

La présidence de la séance est assurée par Monsieur Jean Pierre PEREIRA, doyen des membres élus.

Les assesseurs désignés sont Monsieur Emilien SOWA et Madame Martine STEINMETZ.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur PEREIRA demande aux conseillers de présenter leur candidature pour le poste de maire : Monsieur Nicolas HABARE se présente.

Il est procédé à l'élection du maire à bulletin secret.

Sur 18 votes (un conseiller n'ayant pas pris part au vote), 15 voix pour Monsieur Nicolas HABARE, 1 voix pour Monsieur Gilles LABROUSSE et 2 bulletins nuls.

Monsieur Nicolas HABARE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire de la commune de BOURGOGNE-FRESNE.

Monsieur Nicolas HABARE reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Nicolas HABARE demande aux conseillers de déterminer le nombre d'adjoints au maire, choix libre du conseil mais ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il est proposé un nombre de cinq adjoints, nombre maximum autorisé pour une commune de la taille de celle de Bourgogne-Fresne.

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil se prononce à 18 voix pour et 1 abstention pour la création de 5 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Nicolas HABARE demande aux conseillers de présenter leur candidature pour les postes d'adjoints au maire sous forme d'une liste de cinq noms respectant les règles de la parité. Il laisse un délai de dix minutes pour le dépôt de listes candidates. Une liste est déposée avec pour tête de liste Madame Stella MUTZIG.

Il est procédé à l'élection des adjoints à bulletin secret.

Sur 18 votes (un conseiller n'ayant pas pris part au vote), 17 voix pour la liste de Madame Stella MUTZIG et 1 bulletin nul.

La liste de Madame Stella MUTZIG ayant obtenu la majorité absolue proclame comme adjoints au maire :

- **Madame Stella MUTZIG, première adjointe**
- **Monsieur Gilles LABROUSSE, deuxième adjoint**
- **Madame Carole SANGNIER-CORNU, troisième adjointe**
- **Monsieur Raymond EDWIGE, quatrième adjoint**
- **Madame Yasmine MOUSSA-DELIEGE, cinquième adjointe.**

ELECTION DES MAIRES DELEGUES

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des maires délégués des communes de Bourgogne et de Fresne-lès-Reims qui sont communes déléguées de Bourgogne-Fresne.

Il est procédé à l'élection du maire délégué de la commune de Fresne-lès-Reims à bulletin secret.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de présenter leur candidature pour le poste de maire délégué de la commune de Fresne-lès-Reims : Monsieur Nicolas HABARE se présente.

Il est procédé à l'élection du maire délégué à bulletin secret.

Sur 18 votes (un conseiller n'ayant pas pris part au vote), 13 voix pour Monsieur Nicolas HABARE, 2 voix pour Monsieur Raymond EDWIGE, 3 bulletins nuls ou blancs.

Monsieur Nicolas HABARE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Fresne-lès-Reims.

Il est ensuite procédé à l'élection du maire délégué de la commune de Bourgogne à bulletin secret.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de présenter leur candidature pour le poste de maire délégué de la commune de Bourgogne : Monsieur Nicolas HABARE se présente.

Il est procédé à l'élection du maire délégué à bulletin secret.

Sur 18 votes (un conseiller n'ayant pas pris part au vote), 13 voix pour Monsieur Nicolas HABARE, 1 voix pour Madame Stella MUTZIG, 1 voix pour Monsieur Gilles LABROUSSE, 3 bulletins nuls ou blancs.

Monsieur Nicolas HABARE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Bourgogne.

Fin de la réunion : 21h00